

# ENSA PARIS-EST-MCF-TPCAU 2 H/F

Ref : 2022-1074808

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marne la Vallée

Pour plus de renseignements sur l'employeur, cf. contact plus bas.

**Domaine :** Enseignement et formation

**Date limite de candidature :** 15/01/2023

<b>Nature de l'emploi</b>		<b>Expérience souhaitée</b>	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Non renseigné	
<b>Rémunération</b> <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	<b>Catégorie</b>	<b>Management</b>	<b>Télétravail possible</b>
Non renseigné	Catégorie A (cadre)	Non	Non

## Vos missions en quelques mots

L'enseignant(e) exercera principalement ses missions dans le champ Projet en licence. Elle/Il pourra également contribuer en fonction de son profil et des besoins pédagogiques à l'enseignement en cycle master et/ou post- diplômés et HMNOP.

### Licence :

Projet de S1 (128h) :

L'atelier de projet de première année vise à façonner le socle de savoirs et de savoir-faire nécessaire à la suite des études : acquérir les bases du dessin d'architecture, croquis, perspective et géométral ; éprouver, au travers d'exercices simples, toute la complexité de la discipline entendue comme une « une expression de la culture » intégrant les aspects

techniques, environnementaux, sociaux, symboliques et autres ; expérimenter la manière dont l'architecture participe de la transformation du territoire. L'enseignant(e) accompagne sur un site unique le dessin de trois projets en trois exercices courts: un édifice conçu comme un assemblage de plans ; un autre comme une masse excavée ; un troisième comme une charpente habitée.

Projet de S2 (128h) :

Le projet du second semestre invite l'étudiant(e) un discours architectural sur un temps long, à partir des trois scénarios identifiés au premier semestre. La conception d'un équipement public est l'occasion d'aborder la complexité d'un programme, l'ordonnancement d'une structure et l'expression d'une façade. La forme de l'édifice est issue de la combinaison de deux figures : la première procédant d'un travail de mise en forme du programme selon différents principes de composition ; la seconde issue de l'identification des logiques territoriales révélées par l'étude cartographique et l'arpentage.

CM outils du projet S1 et S2 (16h) :

La personne recrutée participera au cours magistral Outils du projet. Elle/il se verra confier des cours parmi les trois chapitres de l'enseignement : « Représentation, invention, convention » ; « Cours associés aux exercices du projet » ; « Cours généraux autour de la conception du projet ».

Encadrement d'un groupe de rapport d'étude/mémoire de licence (48h) :

Le rapport d'étude est conçu comme le premier jalon du parcours recherche de l'établissement. L'enseignant(e) recruté(e) accompagnera un groupe d'étudiant(e)s en format séminaire dans la construction d'un travail de recherche. Outre la démonstration des compétences en termes de pédagogie de recherche, il est attendu une proposition de thématique pour ce séminaire.

**Master et/ou post-diplôme :**

La personne recrutée pourra être amenée à suivre des rapports et mémoires du DSA Architecte-urbaniste et/ou du DPEA Post-Carbone.

**Recherche :**

Outre les activités pédagogiques, une proposition en matière de recherche est fortement souhaitée. Celle-ci devra s'inscrire dans au moins deux des trois axes de l'unité de recherche OCS AUSser. Il est aussi attendu du/de la candidat(e) une proposition de contribution aux activités de recherche collective de l'école (Réseau, Chaire, projets, etc.). Une décharge pour recherche est possible

# Profil recherché

## 1 - Expériences et compétences souhaitées

Expérience de l'enseignement de l'architecture dans les champs « Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (cours magistral, travaux dirigés et encadrement du projet.) et Histoires et Cultures Architecturales.

Connaissances et expériences approfondies dans la conception ou la transformation des édifices, des infrastructures et des paysages,

Capacité à construire un enseignement et à encadrer un atelier, à élaborer un cours d'architecture et à s'inscrire dans une équipe et un projet pédagogique défini.

## 2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Les activités de recherche s'effectueront au sein de l'Observatoire de la condition suburbaine (UMR AUSser 3329). Une participation aux actions menées dans le cadre de la chaire « Le Littoral comme territoire de projets » et/ou du réseau pédagogique et de recherche Espace Rural Projet Spatial (ERPS) duquel l'école est membre sera appréciée.

## 3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle souhaitée :

Architecte formé(e) à la conception architecturale et urbaine, expérience de maîtrise d'œuvre dans ces domaines. Doctorat en architecture ou en histoire de l'architecture.

Expérience professionnelle reconnue dans le domaine de l'architecture, mais aussi de l'urbanisme et/ou du paysage.

# Éléments de candidature

## Personne à contacter

nadine.decuypere@paris-est.archi.fr

# A propos de l'offre

## Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des

discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

## **Conditions particulières d'exercice**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

## **Fondement juridique**

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/09/2023

## **Métier de référence**

Enseignante chercheuse / Enseignant chercheur